

Première Synthèses

Informations

LA VAE EN 2007 AU MINISTÈRE CHARGÉ DE L'EMPLOI :

des délais d'accès au titre toujours plus courts

En 2007, 10 200 dossiers de candidatures à un titre professionnel du ministère chargé de l'emploi ont été jugés recevables à la validation des acquis de l'expérience. Près de 9 000 candidats se sont présentés à une épreuve de validation.

Les femmes restent majoritaires parmi les candidats : 64 % contre 36 % pour les hommes. Le titre d'assistante de vie aux familles reste, de loin, le plus présenté même si sa part continue de diminuer : seul un tiers des candidats à une épreuve de validation par la voie de la VAE au ministère chargé de l'emploi a présenté ce titre en 2007, contre trois candidats sur cinq en 2004.

Depuis la mi-2006, le passage devant le jury permet directement l'obtention de tout ou partie du titre sans validation préalable des certificats de compétences professionnelles. Avec l'application de cette nouvelle procédure, les délais d'obtention des titres professionnels du ministère chargé de l'emploi continuent de se réduire en 2007 : 40 % des candidats accompagnés au premier semestre 2007 ont obtenu leur titre dans les six mois qui ont suivi l'accompagnement.

La validation des acquis de l'expérience (VAE), instituée par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, consacre un nouveau droit d'accès à la certification. Depuis cette date, toute personne peut obtenir tout ou partie d'un diplôme ou d'un titre grâce à son expérience professionnelle, qu'elle ait été acquise au travers d'activités salariées, non salariées ou bénévoles (encadré 1).

Le nombre de titres délivrés par VAE au ministère chargé de l'emploi continue de progresser

En 2007, un peu plus de 10 000 dossiers de candidature à la VAE ont été jugés recevables pour les titres professionnels du ministère chargé de l'emploi, soit 15 % de plus qu'en 2006 (tableau 1). La recevabilité est la première étape dans le parcours d'un candidat à la VAE. Pour être recevable, un candidat doit justifier d'au moins trois ans d'expérience dans le domaine d'activité du titre visé.

Les candidats à la VAE peuvent être pris en charge par l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) ou les organismes de formation agréés par le ministère. La validation par les centres agréés reste encore faible en 2007 : neuf candidats sur dix aux épreuves ont été accueillis par l'AFPA (tableau 1).

En 2007, 8 983 candidats ont entamé ou poursuivi un parcours de validation, soit 4 % de moins qu'en 2006. Depuis mi-2006, les procédures d'accès aux titres du ministère chargé de l'emploi par la voie de la VAE ont été simplifiées (encadré 2). Alors qu'auparavant les candidats devaient valider chaque certificat de compétences professionnelles (CCP) puis se présenter à l'entretien final pour la validation complète du titre visé, le candidat se présente désormais directement devant le jury qui lui octroie le titre complet ou seulement une partie des CCP composant le titre. Seuls les candidats ayant entamé un parcours de VAE avant la mi-2006 - qu'ils aient été jugés recevables ou qu'ils se soient déjà présentés devant un jury pour l'obtention de certificats de compétences professionnelles (CCP) - peuvent encore présenter leurs CCP un par un. Le nombre de candidats se présentant directement devant le jury a ainsi

Tableau 1
La VAE au ministère chargé de l'emploi

	2004	2005	2006	2007		
				AFPA	Centres agréés	Ensemble
Nombre de candidats recevables au cours de l'année	5 200 ⁽¹⁾	7 363	8 855			10 178
Nombre de candidats ayant présenté une épreuve au cours de l'année (CCP*, CCS** ou entretien final) (2)	4 764	7 426	9 360	7 798	1 185	8 983
dont nombre de candidats s'étant présentés uniquement à des CCP* ou des CCS** au cours de l'année (3)	2 906	3 663	3 611	1 127	171	1 298
dont nombre de candidats s'étant présentés devant le jury en vue de l'obtention du titre, au cours de l'année	1 858	3 763	5 749	6 671	1014	7 685
Nombre de candidats ayant obtenu un titre complet au cours de l'année	1 721	3 191	4 594	4 777	702	5 479

* CCP : certificat de compétences professionnelles.

** CCS : certificat complémentaire de spécialisation.

(1) Ce chiffre est vraisemblablement sous-estimé car le système d'information permettant la remontée du nombre de dossiers recevables n'a été mis en place qu'au cours de l'année 2004.

(2) Seules les données sur les candidats reçus pour l'entretien final sont comptabilisées pour les centres agréés. Ainsi, le nombre de candidats s'étant présentés à au moins un CCP a été estimé à partir de la part représentée par ces candidats dans le total des candidats se présentant dans les centres AFPA.

(3) Les candidats ayant présenté uniquement des CCP peuvent avoir présenté le titre sans l'avoir obtenu en 2006 ou présenter les CCP un par un dans le cadre de l'ancienne procédure. Les candidats se présentant à des CCS représentent une vingtaine de candidats en 2007.

Source : base certification AFPA, DGEFP ; traitement Dares.

crû fortement entre 2006 et 2007, passant de 5749 à 7685 (+34 %). Près de 5500 candidats (soit 61 % des candidats ayant présenté une épreuve) ont obtenu un titre complet. Le nombre de candidats ayant obtenu un titre complet est en hausse de 19 % par rapport à 2006 (tableau 1).

Le profil des candidats continue à se diversifier lentement

En 2007, 36 % des candidats étaient salariés au début de leur parcours et 64 % étaient demandeurs d'emploi (tableau 2). Si les deux tiers des candidats ont entre 30 et 49 ans, 16 % ont 50 ans ou plus et 17 % ont moins de 30 ans. Les titres présentés restent majoritairement de niveau V, à savoir, de niveau CAP-BEP (65 %). Depuis 2004, l'augmentation du nombre de titres présentés par les candidats a permis une diversification de leur profil : augmentation de la part des hommes, des candidats dans le secteur de l'industrie et du bâtiment et des titres de niveau supérieur au niveau V. Ces évolutions se poursuivent en 2007, bien qu'à un rythme modéré.

En 2007, sur les 300 titres professionnels accessibles par la voie de la VAE, les candidats se sont présentés à un peu plus de 200 titres professionnels (contre 188 en 2006). Le titre d'assistante de vie aux familles reste le plus présenté, même si la part des candidats à ce titre continue de diminuer : en 2007, 33 % des candidats à la VAE pour les titres du ministère chargé de l'emploi visent ce titre, contre 37 % en 2006 et 42 % en 2004 (tableau 3).

Tableau 2
Profil des candidats aux épreuves de validation par VAE *En pourcentage*

	2007			2006
	Hommes	Femmes	Ensemble	Ensemble
Situation par rapport à l'emploi				
Demandeurs d'emploi	66,2	63,2	64,3	62,9
Salariés	33,8	36,8	35,7	37,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Age des candidats				
Moins de 30 ans	28,6	10,0	16,7	18,2
De 30 à 39 ans	32,7	27,1	29,1	31,1
De 40 à 49 ans	28,7	42,8	37,7	36,5
50 ans et plus	10,0	20,1	16,5	14,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Niveau des titres présentés				
Niveau II (niveau bac + 3 et 4)	0,5	0,0	0,2	0,6
Niveau III (niveau bac + 2)	16,6	12,6	14,0	9,4
Niveau IV (niveau bac)	19,7	21,7	21,0	23,1
Niveau V (niveau CAP - BEP)	63,2	65,7	64,8	66,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Titres présentés				
Services	39,3	93,7	74,1	77,0
Dont assistante de vie	0,8	51,7	33,4	36,7
Industrie et bâtiment	60,7	6,3	25,9	23,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de candidats	2 785	5 013	7 798	8 235

Champ : candidats ayant présenté au moins une épreuve par VAE à l'AFPA au cours de l'année.

Lecture : 64,3 % des candidats s'étant présentés à une épreuve devant un jury de validation (certification de compétences professionnelles ou passage du titre) sont demandeurs d'emploi.

Source : base certification AFPA traitement Dares.

Encadré 1

LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Les dispositions relatives à la validation des acquis de l'expérience (VAE) s'inscrivent dans le cadre de la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002. La VAE s'applique à l'ensemble des diplômes et des titres à finalité professionnelle, ainsi qu'aux certificats de qualification professionnelle (CQP) des branches professionnelles, dès lors que ces certifications sont inscrites au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Elle prend en compte les compétences professionnelles acquises au travers d'activités salariées, non salariées et bénévoles, en rapport direct avec le contenu du titre ou du diplôme. La durée de l'expérience considérée doit au moins être de trois ans.

Le RNCP recense l'ensemble des certifications identifiées au niveau national. Il enregistre de droit les diplômes et titres délivrés au nom de l'État qui ont été créés après avis d'instances consultatives auxquelles les organisations représentatives d'employeurs et de salariés participent. Il enregistre les autres certifications sur demande, après avis de la commission nationale de certification professionnelle (CNCP).

Des délais toujours plus courts pour accéder au titre

La mise en place de la nouvelle procédure d'accès aux titres a réduit, dès 2006, les délais d'accès au titre professionnel par la VAE. Cette tendance s'est accentuée en 2007 : 40 % des candidats accompagnés au premier semestre 2007 ont ainsi obtenu un titre en moins de six mois, contre 31 % des candidats accompagnés en 2006 et 21 % des candidats accompagnés en 2005 (tableau 4).

Des échecs plus fréquents pour le titre professionnel d'assistante de vie aux familles

Parmi les candidats présentés en 2007, un peu plus de six sur dix ont obtenu un titre professionnel dans sa totalité, un quart l'ont obtenu en partie et 12 % n'ont rien obtenu (tableau 5). 8 % des candidats qui n'ont rien validé en 2007 après passage devant le jury avaient déjà validé une partie du titre entre 2004 et 2006.

Les demandeurs d'emploi sont plus nombreux à ne rien avoir validé en 2007 : 14 % contre 9 % des salariés. Les femmes échouent aussi plus souvent à la validation du titre complet : 13 % contre 10 % des hommes. Le moindre taux de réussite des femmes provient toutefois essentiellement de leur fréquent positionnement sur le titre professionnel d'assistante de vie aux familles, pour lequel la probabilité d'échouer est assez élevée (16 % des candidats à ce titre n'ont rien obtenu en 2007). À caractéristiques comparables (titre présenté, âge et situation par rapport à l'emploi), les taux d'échec des hommes et des femmes ne sont pas statistiquement différents.

Les candidats âgés de moins de 30 ans ont plus souvent que les autres validé seulement une partie du titre : 36 % contre 27 % pour l'ensemble des candidats. Plus jeunes que les autres candidats, ils ont aussi capitalisé moins d'expérience professionnelle et n'ont peut-être pas

Tableau 3
Les titres les plus présentés en 2007

En pourcentage

	Part dans le nombre total de candidats	Rappel 2006	Rappel 2005
Assistant(e) de vie	33,4	36,7	41,8
Secrétaire assistant(e)	4,9	5,5	7,0
Assistant(e) de direction	3,4	2,1	1,0
Agent de fabrication industrielle	2,6	1,4	1,9
Secrétaire comptable	2,2	2,3	3,0
Ouvrier du paysage	2,0	0,7	0,2
Maçon	2,0	2,1	3,9
Conducteur d'installations et de machines automatisées	2,0	2,9	1,5
Vendeur(se) spécialisé(e) en magasin	1,9	1,3	0,4
Assistant(e) en comptabilité et gestion	1,8	3,5	3,6
Agent de restauration	1,8	2,8	2,1
Peintre en bâtiment	1,7	1,9	1,9
Conseiller(e) en insertion professionnelle	1,5	0,9	0,9
Agent de propreté et d'hygiène	1,5	1,4	0,8
Formateur(trice) professionnel(le) d'adultes	1,5	1,7	1,8
Agent technique de vente en magasin	1,3	0,8	0,5
Coffreur bancheur option bâtiment	1,3	0,3	0,0
Agent d'entretien du bâtiment	1,2	0,6	0,7
Électricien d'équipement	1,1	1,4	1,1
Total	69,4	69,4	73,2
Autres titres	30,6	30,6	26,8
Total	100,0	100,0	100,0

Champ : candidats ayant présenté au moins une épreuve par VAE à l'AFPA au cours de l'année.
Source : base certification AFPA ; traitement Dares.

Tableau 4
Délai entre l'accompagnement et l'obtention du titre

En pourcentage

	Obtention du titre					
	Ensemble	Candidats accompagnés en 2003	Candidats accompagnés en 2004	Candidats accompagnés en 2005	Candidats accompagnés en 2006	Candidats accompagnés au 1 ^{er} sem. 2007
Moins de 6 mois après l'accompagnement	23,9	12,2	13,4	20,7	30,8	39,9
Moins d'un an après l'accompagnement	29,2	20,8	21,9	29,4	39,9	
Moins de 2 ans après l'accompagnement	31,7	29,7	29,0	36,1		
Moins de 3 ans après l'accompagnement	31,5	31,8	31,2			
Moins de 4 ans après l'accompagnement	32,9	32,9				

Champ : candidats à la VAE ayant été accompagnés avant le 1^{er} juillet 2007 (resp. le 1^{er} janvier 2007, le 1^{er} janvier 2006, le 1^{er} janvier 2005 et le 1^{er} janvier 2004) pour les candidats ayant obtenu le titre moins de six mois (respectivement un an, deux ans, trois ans et quatre ans) après l'accompagnement.
Lecture : 23,9 % des candidats accompagnés entre 2003 et le premier semestre 2007 ont obtenu leur titre en moins de 6 mois après avoir été accompagnés.
Source : base certification AFPA ; exploitation Dares.

Tableau 5
La validation en 2007 au ministère chargé de l'emploi

	Part des candidats ayant obtenu le titre en 2007	Part des candidats ayant obtenu une partie du titre en 2007	Part des candidats n'ayant rien obtenu en 2007	Ensemble
Situation par rapport à l'emploi				
Demandeurs d'emploi	56,0	30,0	14,0	100,0
Salariés	71,2	20,2	8,6	100,0
Sexe				
Hommes	61,7	28,7	9,6	100,0
Femmes	61,3	25,2	13,5	100,0
Age des candidats				
Moins de 30 ans	52,5	36,5	11,0	100,0
De 30 à 39 ans	63,9	25,8	10,3	100,0
De 40 à 49 ans	64,2	22,9	12,9	100,0
50 ans et plus	60,5	25,3	14,2	100,0
Titres présentés				
Services	62,4	24,5	13,1	100,0
dont : assistante de vie aux familles	62,2	22,2	15,6	100,0
Industrie et bâtiment	57,5	33,1	9,4	100,0
Ensemble	61,4	26,5	12,1	100,0

Champ : candidats ayant présenté au moins une épreuve par VAE à l'AFPA en 2007.
Lecture : 30 % des demandeurs d'emplois qui ont présenté au moins une épreuve devant un jury de validation des acquis en 2007 ont obtenu une partie du titre.
Source : base certification AFPA ; exploitation Dares.

encore acquis l'ensemble des compétences composant un titre. Les candidats de plus de 50 ans ont plus souvent que les autres échoué à l'obtention d'un titre (14 %).

Camille BONAÏTI
(Dares).

Encadré 2

LA PROCÉDURE DE VAE AU MINISTÈRE CHARGÉ DE L'EMPLOI

Les titres délivrés par le ministère chargé de l'emploi concernent surtout les premiers niveaux de qualification professionnelle : la moitié des titres proposés sont en effet de niveau CAP-BEP (niveau V). Les titres sont composés de « certificats de compétences professionnelles » (CCP), dont le nombre varie entre un et quatre.

Le ministère chargé de l'emploi a mis en place des méthodes de validation différentes des autres ministères. Les candidats à la VAE valident leurs épreuves dans le cadre d'une mise en situation de travail évaluée par un binôme formateur et professionnel.

Depuis mi-2006, les procédures d'accès au titre ont été simplifiées. Jusqu'en 2005, les titres du ministère de l'emploi pouvaient être obtenus par la VAE par capitalisation de CCP (certificats de compétences professionnelles) et après un entretien avec le jury pour les candidats ayant progressivement obtenu tous les CCP. Désormais, le candidat se présente directement devant le jury de validation qui lui attribue le titre visé dans sa globalité ou partiellement, sous la forme d'un ou plusieurs CCP. Le jury se prononce à l'issue d'un entretien avec le candidat au vu des résultats de la mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée et d'un dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP) renseigné par le candidat.

Une fois jugés recevables par le ministère, les candidats à la VAE peuvent se faire accompagner, notamment au sein des centres de l'AFPA. L'accompagnement permet d'aider le candidat à constituer son dossier de synthèse, à se préparer à l'entretien ainsi qu'à la mise en situation professionnelle.

Pour en savoir plus

Bonaïti C. (2007) : « La validation des acquis de l'expérience au ministère chargé de l'emploi en 2006 : des délais plus courts pour obtenir le titre professionnel », *Premières synthèses* n° 50.1, décembre, Dares.

Bonaïti C. (2008) : « Les candidats à la validation par les acquis de l'expérience d'un titre ou diplôme de niveau V : majoritairement des femmes recherchant une certification dans le secteur sanitaire et social », *Premières synthèses* n° 34.1, août, Dares.

Bonaïti C (2008) : « Le parcours des candidats à la validation par les acquis de l'expérience des titres et diplômes de niveau V : mieux vaut être accompagné et diplômé pour réussir », *Premières synthèses* n° 34.2, août, Dares.

Bonaïti C (2008) : « La VAE en 2006 dans les ministères certificateurs : 26 000 candidats ont obtenu un titre ou diplôme », *Premières synthèses* n° 44.3, octobre, Dares.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le **Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville**
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15.
www.travail.gouv.fr (Rubrique Études, Recherche, Statistique de la DARES)
Directeur de la publication : Antoine Magnier.
Téléphone Publications : 01.44.38.22.60 (ou 61) Documentation : 01.44.38.23.12 ou 14) / Télécopie : 01.44.38.24.43
Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr
Rédactrice en chef : Alice Guerber-Cahuzac.
Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton.
Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville.
Reprographie : DAGEMO.
Abonnements : dares.communication@dares.travail.gouv.fr
Publicité : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.

LA VAE DANS L'ENSEMBLE DES MINISTÈRES CERTIFICATEURS

En 2007, près de 80 000 dossiers ont été jugés recevables par l'ensemble des ministères délivrant des certifications par la voie de la VAE et environ 55 000 ont été examinés par un jury (tableau A). Depuis 2002, date de la mise en place du dispositif, 107 000 candidats ont obtenu une certification par la voie de la VAE. Après une phase de forte montée en charge jusqu'en 2005, le dispositif progresse à un rythme plus modéré : environ 30 000 candidats ont obtenu une certification par VAE en 2007, soit 16 % de plus qu'en 2006. Le nombre de candidats certifiés avait progressé de plus de 65 % entre 2003 et 2004, et de 28 % entre 2004 et 2005 (graphique A).

Le nombre de dossiers jugés recevables pour l'obtention de titres des ministères chargés de l'agriculture et de la jeunesse et des sports continue de diminuer en 2007. En 2006, la nouvelle organisation en matière de traitement des dossiers dans les ministères chargés des affaires sociales et de la santé avait engendré des retards et une forte baisse du nombre de dossiers jugés recevables. En 2007, cette nouvelle organisation s'est stabilisée, ce qui a permis un traitement régulier des dossiers. Ainsi, près de deux fois plus de candidats ont été jugés recevables dans ces ministères qu'en 2006. Les candidats jugés recevables dans les ministères chargés des affaires sociales et de la santé sont, depuis 2007, plus nombreux que les candidats jugés recevables pour les diplômés du ministère de l'Éducation nationale (près de 30 000 contre près de 26 000).

La prédominance du ministère de l'Éducation nationale continue dès lors de se réduire : en 2007, un peu moins de la moitié des candidats à la VAE ont obtenu un diplôme de l'enseignement professionnel et technologique du ministère de l'Éducation nationale (46 %) ; ils étaient un peu plus de six sur dix en 2004.

Les ministères en charge de la culture, de la défense et de la mer ont rendu leurs diplômes accessibles par VAE depuis 2005. En 2007, le nombre de candidats diplômés reste faible pour les ministères en charge de la mer et de la défense (moins d'une centaine). En revanche, le nombre de candidats ayant obtenu un diplôme du ministère de la Culture (environ 400) progresse très fortement par rapport à l'année 2006.

Tableau A

Candidats à la VAE dans les différents ministères certificateurs

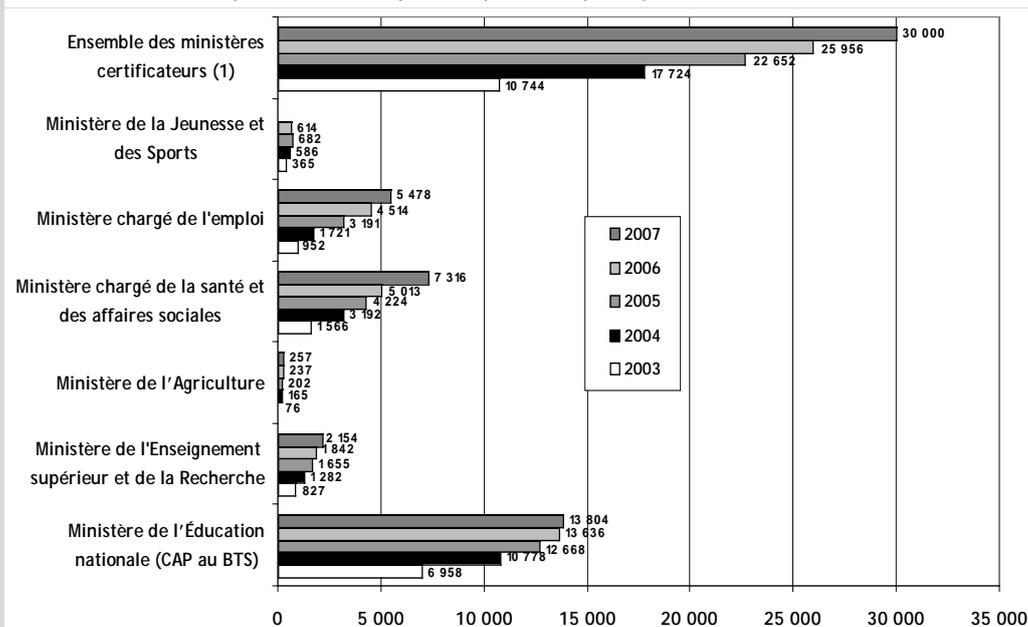
	Nombre de candidats recevables				Nombre de candidats présentés			
	2004	2005	2006	2007	2004	2005	2006	2007
Ministère de l'Éducation nationale (CAP au BTS).....	19 136	20 818	23 148	25 594	19 136	21 379	22 284	21 967
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	nd	nd	nd	nd	4 563	4 146	3 935	4 529
Ministère de l'Agriculture	930	828	839	799	263	351	365	371
Ministères chargés de l'action sociale et de la santé	ND	25 663	16 235	29 720	nd	9 219	10 400	16 111
Ministère chargé de l'emploi	5 200	7 363	8 855	10 178	4 764	7 426	9 360	8 983
Ministère de la Jeunesse et des Sports.....	3 480	3 025	2 503	nd	1 535	1 780	1 407	nd
Ministère de la Défense	—	nd	151	155	—	53	86	78
Ministère de la Culture.....	—	—	1 193	1 201	—	—	26	1 108
Ministère chargé des affaires maritimes (Équipement)	—	—	nd	nd	—	—	74	64
Ensemble des ministères certificateurs	nd	entre 60 000 et 63 000	entre 56 000 et 59 000	entre 75 000 et 80 000	nd	44 354	47 937	env. 55 000

Note : les données du ministère de l'Agriculture ne prennent en compte que les candidats aux diplômes de l'enseignement technique. Les candidats aux diplômes de l'enseignement supérieur ne représentent néanmoins qu'une dizaine de candidats par an. Les données de l'année 2007 du ministère de la Jeunesse et des Sports ne sont pas disponibles.

Source : ministères certificateurs ; traitement Dares.

Graphique A

Nombre de titres et diplômes obtenus par VAE parmi les principaux certificateurs



Note : les données de l'année 2006 du ministère de l'Agriculture ne prennent en compte que les candidats aux diplômes de l'enseignement technique. Les candidats aux diplômes de l'enseignement supérieur ne représentent néanmoins qu'une dizaine de candidats.

(1) Les données du ministère de la Jeunesse et des Sports n'étant pas disponibles pour l'année 2007, les données ont été estimées dans le total des titres et diplômes à partir de celles de l'année précédente.

Source : ministères certificateurs ; traitement Dares.